

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2018**



Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le dix-sept janvier deux mille dix-huit, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Jacques RETHORE, Gérard ESNAULT, Vice-Présidents, et Denis SOURICE, Mesdames Annick JEANNETEAU, membres du Bureau, et Marie-Christine GALY, Messieurs Christian BERNARD, Jean-François BAZIN, Paul CORBET, Jacques LUCAS, Jean TEURNIER, Jean-René FONTENEAU, Pierre MARY (représentant Pierre MALINGE), Philippe BRETAUDEAU et Claude HERVE (représentant Danièle GADAIS), Mesdames Danielle ALLAIN et Vivianne HERMON.

Etaient excusés : Mesdames Christine DECAËNS et Danièle GADAIS (représentée par Claude HERVE), Monsieur Pierre MALINGE (représenté par Pierre MARY).

Etaient absents : Messieurs Fabien DUVEAU et Joël BARAUD.

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (18 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017 est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident d'approuver celui-ci.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 27 novembre 2017, le Président a pris la décision suivante au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2017/11 portant annulation de la décision n°2017/10 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la fermeture de l'installation de stockage des déchets non dangereux.
- Décision n°2017/12 portant attribution du marché n°2017/03 relatif au transfert des déchets ménagers sur l'est de l'Agglomération du Choletais à l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT pour un prix unitaire de 10,00 € HT la tonne.
- Décision n°2018/01 portant acceptation de l'offre faite par la Société GEOSCOPI pour la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour la fermeture de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

Monsieur le Président précise que le marché signé avec l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT permet de mettre fin à la convention signée avec la même entreprise qui a durant une année permis de réceptionner les déchets de l'est du territoire de l'Agglomération du Choletais. Cette situation temporaire devait prendre fin car elle avait faite dans l'urgence pour démarrer le 1^{er} janvier 2017 avec l'extension de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Le budget primitif 2018 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation des orientations budgétaires qui se sont déroulées lors de la dernière séance, à savoir le 27 novembre 2017.

Comme tous les ans, l'exercice financier 2018 a été établi en suivant les principes habituels et traditionnels choisis par Valor3e : prudence en minorant les recettes et en majorant les dépenses.

Complétant le document budgétaire officiel, la délibération ci-dessous présente, en quelques lignes, certains éléments incontournables de la vie financière de Valor3e pour l'année qui s'ouvre.

Les tonnages à traiter :

Les tonnages prévisionnels de déchets ménagers à traiter sont estimés en baisse par rapport à ceux des années précédentes. En effet, avec l'extension des consignes de tri mise en place sur trois des quatre adhérents de Valor3e, nous pouvons attendre un changement des habitudes de la population. En conséquence, nous tablons sur une prévision de 41 000 tonnes annuelles à traiter de déchets ménagers résiduels.

Ces déchets seront traités au sein de l'unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges pour 20 000 tonnes. 1 900 tonnes seront incinérées sur le site du SIVERT EST ANJOU à Lasse. Le solde sera traité au sein des équipements de nos prestataires dans le cadre des marchés publics de traitement avec les unités de valorisation énergétique nantaises d'Arc en Ciel et d'ALCEA et l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bouyer Leroux sur la commune de La Séguinière.

Monsieur le Président indique que la nouveauté pour 2018 est l'envoi des déchets vers Lasse pour répondre à la demande du SIVERT EST ANJOU qui assurait le traitement des déchets ménagers de l'ex Communauté de Communes du Haut-Vihierois.

Après leur collecte les déchets sont accueillis sur le site de traitement de Bourgneuf-en-Mauges ou bien au sein des sites de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et de Montilliers.

Au-delà des tonnages de déchets ménagers résiduels, Valor3e table sur une augmentation des déchets recyclables liés à l'extension des consignes de tri et à l'uniformisation des consignes sur le territoire de l'Agglomération du Choletais. Cette augmentation peut aller jusqu'à 20% de tonnage supplémentaire selon les prévisions.

Coûts de fonctionnement des marchés publics :

Comme chaque année, et par précaution budgétaire, les coûts issus des différents marchés publics ont tous été estimés avec une hausse de 2% suivant les modalités de révision des prix.

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une dizaine de marchés publics liés au cœur de son activité.

En termes de marchés publics, l'année 2018 sera marquée par :

- Le lancement d'une consultation pour externaliser le traitement des refus de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges,
- Le démarrage d'un nouveau marché pour la préparation des refus du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels en Combustible Solide de Récupération,
- L'adaptation du process de tri du site de Saint-Laurent-des-Autels suite à l'extension des consignes de tri,
- La réalisation de travaux d'entretien et de renouvellement au centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine.

Pour cette année 2018, il est ainsi prévu :

- 4 005 000 euros pour assurer le traitement des déchets ménagers résiduels,
- 2 480 000 euros pour assurer le traitement des déchets recyclables.

Monsieur le Président apporte la précision suivante : ces montants sont hors remboursement des emprunts et hors investissement.

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2018, il est prévu la somme de 910 000 euros. Cette enveloppe financière sert à rembourser les divers emprunts contractés pour le traitement des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables. En 2017, la somme était en forte augmentation par rapport à 2016, étant donné que Valor3e a récupéré les emprunts liés au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels.

Durant l'année écoulée, une gestion active de la dette a été mise en place pour réduire la dépendance financière de Valor3e par rapport aux emprunts existants sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Cela se traduit par un stock de dettes en forte diminution sur une année.

Entre 2017 et 2018, la somme consacrée aux remboursements du capital des emprunts est ainsi en baisse de 210 000 euros.

Sur la partie déchets ménagers résiduels, le stock de dettes poursuit sa diminution. Le stock de dettes était au 1^{er} janvier 2017 de 9 019 707,04 € alors qu'au 1^{er} janvier 2015 il était de 10 705 480,62 €. Désormais au 1^{er} janvier 2018, ce stock est de 8 439 015,40 €.

Sur la partie tri des emballages, au 1^{er} janvier 2017 le stock de dettes était de 2 747 475,12 € réparti en 4 prêts bancaires dont trois emprunts ont été soldés durant l'année. Au 1^{er} janvier 2018 le stock de dettes est de 1 795 137,87 €.

Monsieur le Président explique que le désendettement a aussi pour finalité d'avoir plus de facilité sur l'arrêt du centre de tri. En remboursant plus rapidement les dettes contractées, l'amortissement financier sera presque totalement réalisé d'ici 2022.

Les intérêts de la dette sont estimés à 300 000 euros pour l'année 2018. La faiblesse des taux d'intérêts est depuis plusieurs années favorable à Valor3e. Les emprunts à taux variable se limitent désormais à payer comme intérêts la seule marge bancaire.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers résiduels.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2016	CRD au 01/01/2017	CRD au 01/01/2018
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3m + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	276 834,37 €	205 129,06 €	131 153,62 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	7 267 920,34 €	6 886 244,34 €	6 491 894,53 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	2 038 012,67 €	1 928 333,64 €	1 815 967,25 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers résiduels :					9 876 757,16 €	9 019 707,04 €	8 439 015,40 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,329% au 12 janvier 2018.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts transférés à Valor3e en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers recyclables.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2017	CRD au 01/01/2018
2006	Crédit Agricole	Variable. : euribor 3m + 0,15 de marge	15 ans	61 000 €	17 346,89 €	0 €
2013	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,28%	10 ans	3 000 000 €	2 094 327,52 €	1 795 137,87 €
2016	Crédit Mutuel	Fixe : 0,93%	10 ans	483 000 €	459 900,71 €	0 €
2016	Crédit Mutuel	Fixe : 0,90%	6 mois	175 900 €	175 900 €	0 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers recyclables :					2 747 475,12 €	1 795 137,87 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,329% au 12 janvier 2018.

Investissements à venir :

Le budget d'investissement de Valor3e est de 1 450 000 € soit une baisse par rapport à l'an passé.

Par souci de souplesse et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts :

- 400 000 € sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges »
- 30 000 € sur l'opération 104 « Centre de transfert Saint-Germain-sur-Moine »
- 10 000 € sur l'opération 105 « Siège de Valor3e »
- 100 000 € sur l'opération 106 « Centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels »

Ces crédits vont ainsi servir à financer, entre autres, les opérations suivantes :

- L'adaptation du processus de tri du site de Saint-Laurent-des-Autels suite à l'extension des consignes de tri,
- La réalisation de travaux de gros entretien et de renouvellement au centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine,
- La couverture finale de l'alvéole 2 du casier 4 de l'Installation de stockage des Déchets Non Dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

Monsieur le Président détaille que les 30 000 € prévus pour le site de Saint-Germain-sur-Moine sont pour la couverture des gardes corps existants pour limiter les envols, la reprise des massifs enrochés pour limiter les passages de rats, ...

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales.

En 2018, il est proposé de déterminer ces prix aux niveaux suivants :

- 122 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles facturée aux collectivités adhérentes,
- 225 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives,
- 160 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives pour le territoire de la CA Agglomération du Choletais,
- 100 € HT la tonne de refus de tri,
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Monsieur Paul CORBET demande s'il est maintenu le dispositif de provision pour la post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Bourgneuf-en-Mauges. Monsieur le Président lui répond que comme les années précédentes, il est prévu la somme de 40 000 € pour cela, soit l'équivalent d'un euro par tonne de déchets ménagers résiduels.

Au global, un peu plus d'un million d'euro sont provisionnés pour cela. Pour assurer les trente années de post-exploitation définies par la réglementation, il est nécessaire de provisionner environ 2 millions d'euros. Avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque, Valor3e espère transférer une partie de ses dépenses à l'opérateur de la centrale (entretien des terrains et des clôtures par exemple). De cette manière les dépenses de post-exploitation se concentreraient sur le traitement des lixiviats et les analyses réglementaires.

Monsieur Paul CORBET attire l'attention sur la nécessaire réversibilité de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux si un parc photovoltaïque est installé sur le site. Monsieur le Président explique qu'une partie de la centrale sera faite à côté des casiers et que les casiers recouverts seront les plus anciens donc les plus stabilisés. Aucun panneau ne sera installé sur l'actuel casier 4 dont l'exploitation doit se terminer d'ici la fin de l'année.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Valor3e n'a ainsi plus eu recours à l'emprunt depuis 2012. Pour 2018, cet emprunt est de 340 000 euros. En 2017, l'emprunt d'équilibre s'établissait à hauteur de 315 000 €.

Au final, le budget primitif 2018 du syndicat Mixte Valor3e se résume par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 450 000 €	8 276 000 €	9 726 000 €
RECETTES	1 450 000 €	8 276 000 €	9 726 000 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2018,
- de déterminer les tarifs suivants :
 - 122 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles facturée aux collectivités adhérentes,
 - 225 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (emballages),
 - 160 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives pour le territoire de la CA Agglomération du Choletais (flux en mélange hors extension des consignes de tri),
 - 100 € HT la tonne de refus de tri,
 - 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.
- d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

4 - FINANCES - Mise en place d'une consignation au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour les garanties financières liées aux ICPE

Dans le cadre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) les services de l'Etat imposent la mise en place d'une caution financière.

Cette caution a pour objet de garantir l'Etat face aux défaillances du titulaire de l'autorisation d'exploiter. Dans un tel cas, les services de l'Etat appellent en garantie la caution et l'argent sert à « nettoyer » le site en question en évacuant et en faisant traiter les déchets présents par exemple.

Il est possible de mettre en place une caution auprès d'un établissement d'assurance ou bien d'ouvrir une consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le site de Bourgneuf-en-Mauges, Valor3e a fait appel à la première solution via des courtiers en assurance. Pour le site de Saint-Laurent-des-Autels, il est possible d'utiliser la deuxième solution. En effet, la somme à garantir est de 106 025 €, ce qui est une somme plus raisonnable d'un point de vue économique.

La consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est un mécanisme souple à mettre en place. Cela ne nécessite qu'une délibération pour permettre au Président d'effectuer les démarches.

Les caractéristiques d'une consignation sont les suivantes :

- Disponible sans durée minimale,
- Rémunérée à hauteur du taux d'intérêt du Livret A,
- Gratuite sans frais de gestion car c'est une mission légale confiée par l'Etat à la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Sécurisée car la somme consignée sera restituée dans sa globalité lors de l'arrêt de la consignation.

Avec les évolutions attendues en matière de tri (discussions entamées avec les structures intercommunales des Deux-Sèvres), il est judicieux de mettre en place une consignation pour la durée d'exploitation restante à Saint-Laurent-des-Autels. En outre, quel que soit l'issue de l'exploitation de ce site, la somme consignée sera restituée à Valor3e avec les intérêts. Ainsi cet argent pourra servir à la reconversion du site ou au financement de travaux le moment venu.

Considérant l'intérêt de mettre en place une consignation pour respecter l'obligation de garantie financière demandée dans le cadre de la législation ICPE.

Monsieur le Président se félicite de passer d'une dépense (600€ par an) via le recours à un assureur à une recette correspondant aux intérêts perçus par la consignation (600€ par an).

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **de valider le recours à une consignation pour remplir notre obligation de garantie financière pour le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels,**
- **de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement d'un montant de 106 025€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

5 – MARCHES PUBLICS – MARCHE N°2017/04

Depuis janvier 2017, Valor3e assure la gestion du centre de tri des déchets recyclables de Saint-Laurent-des-Autels.

Comme tout centre de tri, des déchets non désirés y sont réceptionnés. Après leur séparation, ces refus de tri nécessitent un traitement. Le SIRDOMDI gestionnaire précédent de l'équipement avait fait le choix dans le cadre de sa démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de valoriser ces refus sous la forme de Combustible Solide de Récupération.

Ce marché arrive à son terme à la fin du mois de mars prochain. Il a donc été nécessaire de relancer une consultation des entreprises. Ce nouveau marché a pour objet le transport et la préparation de Combustible Solide de Récupération à partir des refus de tri du centre de Saint-Laurent-des-Autels, comme le précédent.

Cette nouvelle consultation a les caractéristiques suivantes :

- Le marché démarrera le 1^{er} avril 2018 pour une durée ferme de deux années ;
- Le marché peut faire l'objet de deux reconductions successives d'une durée d'une année chacune ;
- Le tonnage annuel à traiter est estimé à 1 300 tonnes ;
- Le tonnage n'est qu'une indication sans constituer une obligation ;
- Le marché est un marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres européen ;
- La publicité a été faite auprès du BOAMP et du JOUE ;
- La consultation a été dématérialisée sur la plateforme www.e-marchespublic.com ;
- La consultation a eu lieu entre le 8 décembre 2017 et le 16 janvier 2018 ;
- Le dossier de consultation a été retirée 12 fois électroniquement et aucune demande n'a été faite en version papier.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été déposées par les entreprises SECHE ECO INDUSTRIES, FERS et BARBAZANGES TRI OUEST.

Les critères de classement des offres sont les suivants :

- Valeur technique pondérée à 40 % de la note finale
- Critère financier pondéré à 60 % de la note finale

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de valider les principales caractéristiques de la consultation des entreprises mises en place.

Monsieur le Président insiste sur la nécessaire mise en place de débouchés pérennes pour la création d'une véritable filière de traitement. Monsieur Paul CORBET regrette ainsi le choix fait par Nantes Métropole de développer ses chaufferies en ne recourant qu'à du bois déchiqueté.

Monsieur le Président donne les résultats de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée avant le Comité Syndical :

- 1^{er} : FERS
- 2^{ème} : BARBAZANGES TRI OUEST
- 3^{ème} : SECHE ECO INDUSTRIES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'une consultation pour le renouvellement de la préparation de combustible solide de récupération à partir des refus de tri du centre de Saint-Laurent-des-Autels,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h18.



Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE

<p>Danielle ALLAIN</p> 	<p>Joël BARAUD</p> <p>Absent</p>	<p>Jean-François BAZIN</p>
<p>Christian BERNARD</p> 	<p>Philippe BRETAUDEAU</p> 	<p>Paul CORBET</p> 
<p>Christine DECAENS</p> <p>Absente</p>	<p>Fabien DUVEAU</p> <p>Absent</p>	<p>Gérard ESNAULT</p> 
<p>Jean-René FONTENEAU</p>	<p>Danièle GADAIS représentée par Claude HERVE</p>	<p>Marie-Christine GALY</p>
<p>Viviane HERMON</p> 	<p>Annick JEANNETEAU</p>	<p>Jacques LUCAS</p> 
<p>Pierre MALINGE représenté par Pierre DARY</p> 	<p>Denis SOURICE</p> 	<p>Jean TEURNIER</p>
<p>Cédric VAN VOOREN</p> 		